



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ



Arrêté ARS n° 2025-568 du 02 octobre 2025 portant modification de l'arrêté ARS n° 2025-241 du 29 avril 2025 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Pumonte »

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le code de la santé publique notamment, les Articles R1434-33, R1434-34, R 1434-35, R1434-36, R1434-37, R1434-38, R144-39, R1434-40 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux Conseils Territoriaux de Santé ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de la Corse ;

Vu le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains Conseils Territoriaux de Santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé ;

Vu l'arrêté ARS n°2016-548 du 28 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire en Corse en application de l'article R1434-29 du code la santé publique ;

Vu l'arrêté ARS n°2022-363 du 30 juin 2022 portant composition du conseil territorial de santé (CTS) « PUMONTE » ;

Vu l'arrêté ARS n°2025-241 du 29 avril 2025 portant modification de l'arrêté n°2025-061 du 30 janvier 2025 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Pumonte ».

ARRETE

Article 1^{er} : Les collèges du Conseil Territorial de Santé prévus à l'article R.1434-33 du code de la santé publique comprennent les membres suivants :

COLLEGE 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé, composé de représentants des établissements, professionnels et structures de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité

Représentants des établissements de santé

- **Représentants des personnes morales gestionnaires :**

Titulaires	Suppléants
Dr Jean Luc PESCE CH Ajaccio	M. Nicolas BALLARIN CH Bonifacio
M. Dominique DONCARLI CH Sartène	<i>En attente de désignation</i>
Dr Jean CANARELLI HPSC	Mme Anne PONS SSR Molini
M. François-Gilles COLONNA CH Castelluccio	<i>En attente de désignation</i>

- **Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement (CME) :**

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe PERREUR CH Bonifacio	<i>En attente de désignation</i>
Dr Remy FRANCOIS CRF Finosello	Dr Jacques Hubert POLI SSR Ile de beauté
Dr Laurent SERPIN CH Ajaccio	Dr Laetitia KUNSTMANN-COLONNA Centre Valicelli

Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Mme Julia LUCCIONI FEHAP	<i>En attente de désignation</i>
Dr Jean Louis ALBERTINI SYNERPA	Marie-Françoise PALLIER SYNERPA
Mme Myriam BOULET NEXEM	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Céline ZICCHINA IREPS	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des professionnels de santé libéraux

- **Représentants des médecins :**

Titulaires	Suppléants
Dr Antoine GRISONI URPS médecins libéraux	Dr Emmanuelle BAILLOT URPS médecins libéraux
Dr Augustin VALLET URPS médecins libéraux	Dr Dora PIERLOVISI URPS médecins libéraux
Dr Thierry DAHAN URPS médecins libéraux	<i>En attente de désignation</i>

- **Représentants des autres professionnels de santé libéraux (hors médecins) :**

Titulaires	Suppléants
Mme Karen MARTINELLI URPS orthophoniste	Mme Vanessa RENUCCI URPS orthophoniste
M. Jean SPIGA URPS infirmiers	Mme Brigitte AGOSTINI URPS infirmiers
Mme Sandrine LEANDRI URPS pharmaciens	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des internes en médecine

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale : des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires, des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Dr Laurent CARLINI <i>Dispositif d'Appui à la Coordination</i>	Mme Marie-Nicolas MATTEI <i>Dispositif d'Appui à la Coordination</i>
Dr André GIRERD <i>MSP Cargèse</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Emmanuelle GIRASCHI <i>ESP Porto-Vecchio</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des HAD

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Joséphine POLI <i>Lutte contre les infections nosocomiales</i>	Mme Marie Madeleine BATTESTI <i>Lutte contre les infections nosocomiales</i>
Mme Marie-France MEDURIO <i>Association INSEME</i>	Mme Nathalie LANFRANCHI <i>Association INSEME</i>
M. Jean-Christian MAURY <i>France Parkinson</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Françoise LASBOUYGUES <i>APF France Handicap</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Dominique ANDREANI <i>UNAFAM</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 3 : Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie en santé

Conseillers à l'Assemblée de Corse

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal PEDINIELLI	<i>En attente de désignation</i>
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	M. Georges MELA

Représentants de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Dr Nicole CARLOTTI	Dr Philippe DE ROCCA SERRA

Représentants des communautés de communes mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L.5216, L-5217-1 ou L.5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
M. Ange-François LEANDRI <i>Sartenaïs-Valinco</i>	M. Noël Dominique LIVRELLI <i>Celavu Prunelli</i>
M. François COLONNA <i>Spelunca Liamone</i>	M. Jean Christophe ANGELINI <i>Sud Corse</i>

Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques CICCOLINI <i>Maire de Cozzano</i>	M. Jean ALFONSI <i>Maire de Serra di Ferro</i>
Mme Paule CASANOVA <i>Maire de Guarguale</i>	M. Antoine Joseph PERALDI <i>Maire de Corrano</i>

COLLEGE 4 : Représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

Représentants de l'État

Titulaires	Suppléants
Mme Myriam SAVIO <i>DDETSPP 2A</i>	M. Stanislas MARCELJA <i>DEETS</i>

Représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Mme Frédérique GAY <i>CPAM Corse-du-Sud</i>	M. Yannick LEGER <i>MSA Corse</i>
M. Renaud MAZIN <i>Caisse d'Allocations Familiales</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 5 : Représentants de personnalités qualifiées

Personnes qualifiées

Titulaires
Mme Elodie GUINOISEAU <i>Université de Corse</i>
<i>En attente de désignation</i>

Membres de droit en leur qualité de député

1^e circonscription	M. Xavier LACOMBE
2^e circonscription	M. Paul-André COLOMBANI

Article 2 : Les membres visés par le présent arrêté sont désignés pour une durée de cinq ans, renouvelable 1 fois à compter de leur désignation par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse.

Article 3 : L'agence régionale de santé de Corse assure le secrétariat du Conseil Territorial de Santé et contribue à son fonctionnement.

Article 4 : L'arrêté ARS n° 2025-241 du 29 avril 2025 est abrogé.

Article 5 : La Directrice Générale de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Corse et de la Corse-du-Sud.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télerécourts citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
H. Andreani

Marie-Pia ANDREANI